

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**
Au titre de la promotion interne 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-AG 84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant que cette promotion interne au grade d'agent de maîtrise n'est soumise à **aucune règle de quota**,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne 2025 à compter du 01/04/2025 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
BAGES	AMBIT Vincent
SAINT-ESTEVE	ARASA Franck
PEZILLA LA RIVIERE	ARMENGOL Sabine
BAIXAS	BAUER Gérald
CABESTANY	BEAUFILS Jean-Philippe
ARGELES SUR MER CC ACVI	BENAIGES Jean-Michel
CANOHES	BEUGNET Thierry
BANYULS SUR MER	BIRBA Adrien
CERET	BLANC Audrey
SAINT-ESTEVE	BORRAS Jean-Paul
BANYULS SUR MER	BOSCH Nicolas
TOULOUGES SYDETOM 66	BOUDLAL Fatima
THUIR UDSIS	CALMON Mathieu
ELNE	CALVET Jean
SAINT-ESTEVE	CAMSOULINES Magali
PRADES COM COM	CAPALLERE Claudine
SAINT-ESTEVE	CAPARROS Jean-François
VILLENEUVE DE LA RAHO	CARRASCO Frédérique
VILLENEUVE DE LA RAHO	CARRASCO Sigrid
SAINT PAUL DE FENOUILLET COM COM	CORGOL Bernard
PRADES	DAULIACH Luc
CERET	DESANGLOIS Stéphane
LATOUR DE FRANCE	DUCTUYA Vincent
SAINT-CYPRIEN COM COM	EL ADRAOUI Mourad
FOURQUES	ESCOBAR Jean-Michel
CABESTANY	FARRE André
ORTAFFA	FERNANDEZ Jonathan
PRADES COM COM	FERNADEZ Marie
LLUPIA	FORTEA Muriel
PRADES COM COM	FUNDA Christine
BANYULS SUR MER	GHILACI Amar
ARGELES SUR MER CC ACVI	GOUGES Christophe
ARGELES SUR MER CC ACVI	GRARD Linda
PIA	GREGOIRE Magali

ARGELES SUR MER CC ACVI	GUTTIEREZ Gilbert
SAINT PAUL DE FENOUILLET CC	HOFMANN Pascal
LATOURE DE CAROL	IMBERN Pascal
BAIXAS	IMOVEN Emmanuel
TOULOUGES SYDETOM 66	JANICOT Marjorie
SAINT-ESTEVE	JOURDA Claire
SAINT-ESTEVE	KARSENTY Nathalie
ALENYA	KOCHANSKI Karine
SAINT PAUL DE FENOUILLET COM COM	KRICH Marc
ELNE	LA PIANA Nicolas
LA LLAGONNE COM COM	LACOURT Christophe
LATOURE DE CAROL	LAURENS Valérie
ARGELES SUR MER	LAVAIL Edmond
BAGES	LOPEZ Frédéric
BANYULS SUR MER	LOPEZ-RULL Rosario
TOULOUGES SYDETOM 66	LORENTE David
BAIXAS	MAROT Jean-Luc
PRADES COM COM	MAS Raymond
ELNE	MAYORAL Patrick
ARGELES SUR MER	MERZOUD Djamel
SAINT FELIU D'AMONT	MORAL Philippe
CORBERES LES CABANES SIAEP	NADAL Lionel
VILLELONGUE DELS MONTS	NIFOSI Franck
BANYULS DES ASPRES	NIORT Alain
ARGELES SUR MER	NOGUES Joseph
BAGES	OLIVA Véronique
ELNE	PAGES Sylvie
ILLE SUR TET	PAHISSA Eric
TOULOUGES SYDETOM 66	PALOFFIS Stéphanie
TOULOUGES SYDETOM 66	PASCAL Delphine
TOULOUGES SYDETOM 66	PHILIPPOT Pascal
ELNE	PINO David
ELNE	RAUCOULE Stéphane
BANYULS SUR MER	REIG Jérôme
CALCE	REYES José
ARGELES SUR MER CC ACVI	RIBES Rémy
TOULOUGES SYDETOM 66	RIBOU Bernard
SAILLAGOUSE COM COM	RIOTTE Sébastien
LA LLAGONNE COM COM	RIOU Chantal
TOULOUGES SYDETOM 66	RIPOLLES Marc
SAINT-ESTEVE	ROCA Zaïda
VILLENEUVE DE LA RAHO	ROLL Cindy
ILLE SUR TET COM COM	RONDE Stephan
PALAIS DES CONGRES	ROUQUETTE Olivier
PONTEILLA	RUIZ Incarnacion
ARGELES SUR MER	RUIZ Marc
TOULOUGES SYDETOM 66	SABIROU Richard
SOREDE	SALES Julien
PONTEILLA	SEGUI Eric
SAINT-CYPRIEN	SETIF Siegfried
TOULOUGES SYDETOM 66	SIMON Franck
SAILLAGOUSE COM COM	SORIANO Lionel
SAILLAGOUSE	SORS Michel

BAGES	TESSIER Laetitia
CABESTANY	THIERY Isabelle
SAINT PAUL DE FENOUILLET COM COM	TINNIRELLO Clément
TOULOUGES SYDE TOM 66	TRILLES Marc
TORREILLES	VALADE Sabrina
ORTAFFA	VARON Sylvie
TOULOUGES SYDE TOM 66	VENDRELL Frédéric
ARGELES SUR MER CC ACVI	VIOLET François
BANYULS SUR MER	VOYARD Patrice

ARTICLE 2 : Renouvellements d'inscription :

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2024 :

Mme ALBALAT Marie-Ange (PRADES COM COM)
Mme BELLOC Stéphanie (ARGELES-SUR-MER)
Mme BERNOLE Claudie (SAINT-ESTEVE)
Mme DEBELLIS Audrey (PRADES COM COM)
M. FE Martial (LE BARCARES)
Mme FEIJOO Virginie (PRADES COM COM)
Mme FIERRO Marie-Line (PRADES COM COM)
Mme GRASSAUD Josette (PRADES COM COM)
Mme ORDINES Cécile (PRADES COM COM)
Mme ROVIRA Julien (SAINT-ESTEVE)

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2023 :

M. BERGES Yanick (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)
Mme CHAUMOND Laetitia (LE BARCARES)
M. GELLINGS Wolfgang (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)
M. LABATUT Didier (LE BARCARES)
M. PASCAL Jean-François (LE BARCARES)
M. PIERRON Sébastien (LE BARCARES)
M. PRUJA Julien (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)
M. PUJOL Christophe (PIA)
Mme SANTAINE Carole (LE BARCARES)

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/11/2021 jusqu'au 31/10/2025 :

M. ANDRE Denis (PERPIGNAN OPH P.O.)
Mme CLEMENT Christine (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)
M. HARRAULT Loïc (OLETTE)
M. QUILES Eric (ST-ESTEVE)
M. TRUY Philippe (FORMIGUERES)

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 01.04.2025** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 4 : La présente liste d'aptitude sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/03/2025
Le Président du Centre de Gestion de la Fonction
Publique des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (6 Rue Piot – 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmise au représentant de l'Etat le :
Affichée le : 01/04/2025